

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 28 janvier 2009 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : Mme Marie-Claude Lamarche

CE-2009-54-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2009-55-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**CE-2009-56-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
EXÉCUTIF DU 21 JANVIER 2009**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 21 janvier 2009, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2009-57-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 25 novembre 2008.
-

**CE-2009-58-REC COMITÉ DE CIRCULATION / 25 NOVEMBRE
2008 / REQUÊTES DE SIGNALISATION**

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 25 novembre 2008, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

DÉTAIL

- | | |
|------------------|--|
| CC-2008-11-25/02 | Enlèvement des panneaux interdisant le stationnement sur la rue de l'Hortensia ; |
| CC-2008-11-25/03 | Enlèvement des panneaux « arrêt » sur la rue Saint-Jean-Baptiste, à l'intersection de la rue Saint-André ; |

- CC-2008-11-25/05 Enlèvement des panneaux « arrêt » sur la rue Chapleau, à l'intersection de la rue Saint-Jean-Baptiste ;
- CC-2008-11-25/06 Autorisation de stationner du côté Nord de la rue François-Paquin.
-

CE-2009-59-DEC FIN D'EMPLOI / COORDONNATEUR AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE M. Éric Gauthier a été embauché le 25 août 2008 à titre de coordonnateur au développement durable et environnement à la Direction générale ;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues sur une convention de départ ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, et de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention à intervenir avec M. Éric Gauthier concernant les conditions et modalités relatives à sa fin d'emploi.

Copie de la convention est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2009-60-DEC AFFICHE / DOMAINE DU PARC / APPROBATION

ATTENDU la présentation du panneau de signalisation proposé dans le cadre du projet du Domaine du Parc situé entre l'autoroute 40 et la rivière des Prairies, lequel démontre les espaces destinés à l'habitation, au secteur commercial, au secteur piétonnier et cyclable et aux zones vertes protégées ainsi que le parc faunique du Ruisseau de Feu ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif accepte le dépôt du panneau publicitaire du Domaine du Parc décrit ci-dessus et confirme au promoteur son approbation.

CE-2009-61-DEC MANDAT / CONSEILLER JURIDIQUE AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION / ÉLECTION MUNICIPALE DE LA VILLE DE TERREBONNE / 1^{er} NOVEMBRE 2009

ATTENDU l'offre de services professionnels faite par la firme Champagne Perreault, avocats, datée du 13 janvier 2009 pour l'obtention d'un mandat de conseiller juridique pour le président d'élection dans le cadre de l'élection municipale du 1^{er} novembre 2009 ;

ATTENDU QUE Me Champagne a agi à ce titre lors des élections municipales de 1997, 2001 et 2005 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que la firme Champagne Perreault, avocats, soit mandatée pour agir à titre de conseiller juridique

au président d'élection pour l'élection municipale du 1^{er} novembre 2009, le tout pour un montant n'excédant pas 14 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0015 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2009-62-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU QU'il y a un manque de disponibilité de 90 000\$ pour le paiement des honoraires professionnels (02-140-00-412) de la Direction du greffe et affaires juridiques;

ATTENDU QU'après discussion avec le trésorier, il y a lieu d'autoriser un transfert budgétaire à même la réserve pour imprévus;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 90 000\$ du poste réserve pour imprévus (02-130-00-999) au poste honoraires professionnels (02-140-00-412) ainsi que le paiement, à même ce transfert budgétaire, d'un montant de 41 968,52\$ relatif à la facture numéro 013349 de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l.

**CE-2009-63-DEC MODIFICATION / PROMESSE DE CESSION /
RÉSOLUTION CE-2007-762-DEC / PASSAGE
PIÉTONNIER / RUE D'OSAKA /
CONSTRUCTION NORD-EST (2003) INC.**

ATTENDU QUE le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorisait la cession pour fins de rue du lot 3 560 142 du cadastre du Québec et du lot 3 560 143 pour fins de parc par Construction Nord-Est (2003) inc., et ce, aux termes de la résolution numéro CE-2007-762-DEC adoptée le 8 août 2007;

ATTENDU QUE plus de deux (2) ans se sont écoulés entre la signature de la promesse de cession et la présentation du dossier devant le Comité exécutif;

ATTENDU QU'à cette époque les promesses étaient rédigées de façon à ce que le transfert de propriété soit effectif à la date de l'acceptation par le Comité exécutif et, conséquemment, la date pour les ajustements des taxes foncières;

ATTENDU QU'en 2006, les promesses de cession de rue furent modifiées afin que la date de transfert de propriété rétroagisse à la date de la signature de la promesse (conditionnellement à l'acceptation par le Comité exécutif) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise la modification de la résolution numéro CE-2007-762-DEC afin de faire rétroagir la date du transfert de propriété à la date de la signature de la promesse, soit le 15 juin 2005 pour lesdits lots. Les frais seront à la charge de la Ville de Terrebonne.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de cession.

**CE-2009-64-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 036 072,92\$ préparée le 22 janvier 2009.
-

**CE-2009-65-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 104 989,29\$ préparée le 22 janvier 2009.
-

**CE-2009-66-REC RÈGLEMENT DU GRIEF G2006-019 /
FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LA VILLE
DE TERREBONNE INC.**

ATTENDU le règlement intervenu entre la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le règlement du grief numéro G2006-019 (147 070111-004) relativement au retrait, en trop, de points de la banque des policiers et policières ayant réclamé un imperméable dans le cadre de la commande d'uniformes et équipements pour l'année 2006 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente de règlement du grief numéro G2006-019 (147 070111-004). Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**CE-2009-67-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES /
ASSURANCE COLLECTIVE**

ATTENDU QUE le contrat d'assurance collective arrive à échéance le 1^{er} mai prochain ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit procéder par appel d'offres conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes ;

ATTENDU QUE la firme Sansregret, Taillefer et associés a préparé le cahier des charges qui servira au processus d'appel d'offres ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif entérine le cahier des charges, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et autorise la firme Sansregret, Taillefer et associés pour représenter la Ville de Terrebonne auprès des différentes compagnies d'assurances dans le cadre du processus de renouvellement du contrat d'assurance collective.

**CE-2009-68-REC MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO
425 / TARIFICATION**

ATTENDU QUE la Direction de la police doit faire appel à des firmes spécialisées dont les honoraires devraient être à la charge du propriétaire de l'immeuble, et ce, dans le cadre de certains événements particuliers rencontrés lors de ses opérations ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 425 afin de fixer un droit à payer par le bénéficiaire des services rendus par la Ville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 425 afin :

- que le coût réel des dépenses encourues pour le nettoyage d'un immeuble lorsqu'il est immoral de laisser l'immeuble dans son état soit chargé au propriétaire de l'immeuble ;
- que le coût réel des dépenses encourues pour les services d'un électricien ou d'un frigoriste lors du démantèlement d'une serre de production de marijuana soit chargé au propriétaire de l'immeuble ;
- qu'un montant de 150\$ soit payé pour l'identification d'un véhicule afin de permettre son immatriculation soit chargé au propriétaire dudit véhicule.

CE-2009-69-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU le rapport présenté par M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, relativement au transfert budgétaire d'un montant de 53 100\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 53 100\$ du poste budgétaire numéro 02-413-00-437 (achat d'eau Ville de Repentigny) au poste budgétaire numéro 01-114-09-010 (eau Terrebonne), et ce, tel que mentionné au rapport daté du 27 janvier 2009.

**CE-2009-70-DEC CONTRAT DE SOUTIEN TECHNIQUE /
LOGICIELS DE TAXATION FONCIÈRE /
IMMONET / DU 1^{er} JANVIER AU 31
DÉCEMBRE 2009**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme GFI Solutions d'affaires inc. pour le soutien technique des logiciels de taxation foncière et du système d'information aux citoyens et professionnels (Immonet et taxation) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, le tout pour un montant n'excédant pas 43 171,06\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-515. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0011 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, *l'amendement au contrat de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées* (Immonet et taxation) à intervenir avec la compagnie GFI Solutions d'affaires inc.

**CE-2009-71-DEC CONTRAT DE SOUTIEN TECHNIQUE /
LOGICIELS DE COMPTABILITE / DU 1^{er}
JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2009**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme GFI Solutions d'affaires inc. pour le soutien technique sur les logiciels de comptabilité et service de la dette pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, le tout pour un montant n'excédant pas 48 547,10\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-515. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0012 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, *l'amendement au contrat de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées* (comptabilité et service de la dette) à intervenir avec la compagnie GFI Solutions d'affaires inc.

**CE-2009-72-DEC ACCEPTATION / OFFRE DE SERVICES EN
SOUTIEN / APPLICATIONS « CESA » / DU 1^{er}
JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2009**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme PG Govern QC inc. pour l'entretien et le soutien des applications « CESA » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, le tout pour un montant n'excédant pas 37 550\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-515. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0010 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-73-DEC ACCEPTATION / OFFRE DE SERVICES EN
SOUTIEN TECHNIQUE / LOGICIELS DE
GESTION DE BASE DE DONNÉES ORACLE /
DU 15 MAI 2009 AU 14 MAI 2010**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme Oracle pour le soutien technique sur les logiciels de gestion de base de données Oracle pour la période du 15 mai 2009 au 14 mai 2010, le tout pour un montant n'excédant pas 28 973,30\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-516. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0009 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2009-74-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h.

Président

Secrétaire